

## **Compte rendu de la séance du lundi 28 juin 2021**

Président de séance : Xavier SÉNÉGAS  
Secrétaire de la séance : André CABROL

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception d'Elena RUIZ et de Michel CABROL qui ont donné respectivement pouvoir à Cédric CATHALA et Alain BOUISSET

### **Ordre du jour :**

- Présentations et délibérations des Conventions Soulanes et Albine Energies
- Echanges / Achat-vente de divers terrains de la commune (droit de préemption)
- SDET : Infrastructure pour Recharge Véhicule Electrique (IRVE)
- Aménagement bureaux bâtiment Mairie
- Estimations des besoins du "transport à la demande"
- Poubelles derrière l'épicerie
- Commissions
- Questions diverses

1/ Le compte rendu de la séance précédente est approuvé

2/ Délibérations prises pour :

### **ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION (2021 DE 36)**

le terrain vendu est en zone constructible et viabilisé, et l'acquisition du bien n'est pas proposé à un usage de construction d'habitation,  
Il est décidé d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Lieu-dit En Fabre cadastré section AC 422 d'une superficie totale de 08a 37ca.

### **AUTORISATION DE LA MISE EN PLACE D'UNE BASE DE VIE (2021 DE 37)**

Monsieur le maire explique que la société d'exploitation VALEMO du parc éolien situé sur la commune souhaite avoir l'autorisation de mettre en place sur la parcelle cadastrée B716, deux containers pour le stockage de petit matériel. Ces containers seront bardés avec du bois afin de mieux s'intégrer dans le paysage.

### **TRANSFERT AU SDET DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE "IRVE" (2021 DE 38)**

le SDET exerce la compétence optionnelle Infrastructures de Charge pour Véhicules Electriques (IRVE) ;

Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence Infrastructures de Charge pour Véhicules Electriques (IRVE) au SDET et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de cette compétence.

3/ une réflexion est faite autour des éventuels futurs achats de terrains sur la commune pour lesquels la c mairie pourrait faire valoir son droit de préemption.

4/ Une étude sera faite pour le réaménagement des locaux, situés au-dessus de la Mairie.

5/ La CCTMN a demandé aux diverses communes de présenter le projet « Transport à la Demande » ; le conseil approuve ce projet.

6/ Les poubelles situées derrière l'épicerie génère des problèmes de dépôts (devant les containers) et de ce fait un problème de proximité dérangeante avec les plus proches habitations.

7/ les Commissions :

- *Commission travaux :*
  - l'utilisation d'un décapeur thermique paraît judicieuse pour le désherbage des rues et du cimetière...
  - l'Adhésion à la CUMA de la commune permettra de bénéficier du prêt de tracteur pour le déneigement et l'entretien des pistes forestières.
  - la Fibre Optique est en cours de déploiement sur la commune ; il faut terminer l'adressage rapidement.
- *Commission finances :*
  - achat de nouveau matériel pour le secrétariat
- *Commission Aménagement :*
  - le projet « Voie verte » est en cours
  - l'étude pour « l'Appel d'offre des friches » sera réalisé en septembre 2021
- *Commission Démocratie et Vie participative :*
  - des rencontres de Quartier vont être mises en place afin d'échanger et de mettre en avant les potentiels problèmes rencontrés.
- *Commission Associations :*
  - il faut solutionner la gestion de la cantine avec l'APE pour la rentrée scolaire 2021/2022
  - la nouvelle salle des associations est en cours d'aménagement
  - le projet « le sentier Albinol » sera opérationnel pour le 15/07/2021

8/ Divers :

- L'école passe à 4 jours à la rentrée 2021/2022 ; il faut revoir les emplois du temps des employés travaillant à l'école par rapport à ce changement.  
Des travaux de peintures et d'aménagements divers seront réalisés durant les congés scolaires  
La remise des dictionnaires, offert par la mairie aux élèves partant au collège, se déroulera le vendredi 02 juillet.
- Un Arrêté de « Baignade non surveillé » est pris pour le lac de l'Estep ; il remplace et abroge l'Arrêté de baignade interdite du 18 juin 1998.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

